

10 0 AVR. 2019.

DIRECTION GENERALE  
DG/DRM/N° 269.19**Décision d'Annulation  
AO n°1/DAGP/2019****Le Directeur Général de la Société Nationale des Transports et de la Logistique**

- Vu l'appel d'offres n°1/DAGP/2019 relatif à l'entretien et maintenance des autodocks (niveleurs de quais, sas d'étanchéité et abri de quais) du centre logistique SNTL de Mohammedia ;
- Vu le PV d'ouverture des plis d'appel d'offres n°1/DAGP/2019 du 05/02/2019 ;
- Vu que la date de la visite des lieux ne se situe pas au cours du deuxième tiers du délai qui court entre la date de publication et la date d'ouverture des plis.
- Vu le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Société Nationale des Transports et de la Logistique approuvé par le Président du Conseil d'Administration de la Société notamment l'article 45 alinéa a/ du paragraphe 2 dudit règlement qui stipule que l'annulation de l'appel d'offres intervient lorsqu'un vice de procédure a été décelé.

**Décide**

**Article unique :** l'appel d'offres n°1/DAGP/2019 relatif à l'entretien et maintenance des autodocks (niveleurs de quais, sas d'étanchéité et abri de quais) du centre logistique SNTL de Mohammedia est annulé.

La Société Nationale des Transports et de  
la LogistiqueAziz ALAMI GOURAFTEI  
Directeur Général